

1188 Gimel, le 16 juin 2009

**MUNICIPALITE  
DE  
GIMEL**

## **PRÉAVIS MUNICIPAL N° 04-2009**

présenté au Conseil Communal de Gimel, en sa séance du 25 juin 2009

### **Nouvel aménagement de la Déchetterie**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

#### **SITUATION ACTUELLE**

Avec l'augmentation de la population gimélane et des directives de tri de plus en plus exigeantes et pour répondre à une intervention au Conseil Communal, un nouvel aménagement de notre déchetterie s'impose. Actuellement, les déchets ne sont pas toujours triés comme il se doit. L'usine d'incinération, Les Cheneviers à Genève, a découvert à plusieurs reprises du matériel qui ne devait pas être brûlé.

Chaque samedi, des sacs plastiques contenant des bouteilles en PET jonchent le sol près des containers archis pleins prévus à cet effet, ne donnant pas l'impression d'une saine gestion de notre déchetterie. Nous avons demandé à la société PET-Recycling de nous faire parvenir des sacs en toile Bigbags avec support d'une contenance d'un m<sup>3</sup>. Ce nouveau système nous permet de recevoir une rétrocession d'environ CHF 120.00 la tonne, contre aucune rétribution aujourd'hui. Ce système de sac en toile, ne peut-être utilisé que dans un endroit sous abri, au sec, car il n'a pas de fermeture. La benne de récupération du verre est aussi très vite pleine et le délai pour la vider est parfois long.

Nous devons également régler le problème de circulation et du parcage des véhicules lors du déchargement des déchets. A certains moments, en particulier le samedi matin, il est malaisé de circuler et de manœuvrer.

Les baraques en bois à droite en entrant dans la déchetterie sont délabrées, elles menacent de s'écrouler, leur utilisation en est dangereuse.

Pour terminer, il n'y ni eau, ni électricité, malgré la fin de ligne qui se trouve à proximité de l'entrée.

## PROJET D'AMÉNAGEMENT

L'abri pour le stockage du bois est terminé. Les billons que nous avons devant les bennes se situant le long de la clôture on été évacués. C'est donc un nouvel espace qui est à notre disposition.

À cet endroit, 7 à 8 places de parc sont prévues en épis pour le déchargement des véhicules, apportant une meilleure fluidité du trafic avec une simplification des manœuvres, et son goudronnage, comme celui de l'accès aux bennes, donnera un aspect soigné à ce lieu. Une benne pour le verre n'est plus suffisante, l'existante ne recueillera que le recyclé blanc et brun et une seconde, uniquement celui de couleur verte, pour répondre à la forte consommation de ce type de contenant.

À l'emplacement actuel du PET, création d'un abri en bois, ouvert sur le devant, de 10 m par 6 m et 3 m de hauteur dans son côté le plus bas, pour une surface de 60 m<sup>2</sup>. Un petit bureau sera aménagé pour le responsable de la déchetterie, afin, qu'il ait un contrôle sur l'ensemble des bennes et qu'il soit près des usagers pour les aider dans le tri, ce qui est, dans la configuration actuelle, difficile à exercer.

L'agencement de cet abri est le suivant:

- un local sécurisé, pour récupérer les déchets spéciaux ménagers – SDM, (piles, peintures, ampoules, tubes néon, etc.) ;
- un bureau pour le responsable de la déchetterie ;
- dans la partie ouverte ;
  - les nouveaux sacs en toile pour le PET ;
  - le container pour la récupération des capsules Nespresso ;
  - une partie de réserve (future récupération du plastique, par exemple) ;

Les affaires du garde-forestier, se trouvant dans la petite cabane en bois, pourraient être transférées dans l'ancien bureau du responsable de la déchetterie.

Dans l'abri existant, partie ouverte, sur le côté Nord, la récupération des appareils SENS reste au même endroit, et le côté Sud pourrait être maintenu à disposition de la voirie, comme c'est le cas actuellement, ou utilisé par le service des forêts pour y entreposer des planches ou autre matériel, par exemple leur nouvelle remorque.

Enfin, avec l'arrivé de l'électricité, il pourrait être envisagé de laisser la déchetterie ouverte plus tard, le vendredi soir.

### Coût des travaux selon devis

<i>Libellé</i>	<i>Coût</i>
Installation de chantier	1'000.00
Terrassement	6'905.00
Nouveau couvert	40'000.00
Accès et places de parc	76'200.00
Zone entre les bennes et le couvert à bois	19'870.00
Équipement eaux et électricité du nouveau dépôt	3'996.80
Régie	1'339.00
Divers et imprévu	6'700.00
<i>Total HT</i>	<i>156'010.80</i>
TVA	11'856.80
<b>Total TTC</b>	<b>167'867.60</b>

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

- de lui accorder un crédit de CHF 168'000.00, pour le nouvel aménagement de la Déchetterie, comprenant la création d'un nouveau couvert, le réaménagement des accès, des places de parc et de la zone des bennes;
- de l'autoriser à prélever un montant de CHF 168'000.00 sur le compte No 1001.21.

Adopté par la Municipalité, en sa séance du 16 juin 2009.

**Au nom de la Municipalité**

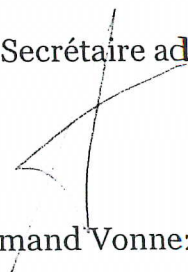
Le Syndic



Norbert Reymond



Le Secrétaire adjoint



Armand Vonnez

Annexe: - un dossier d'étude